



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE D'ACCREDITATION AU TOGO D'UN
CORRESPONDANT PERMANENT D'UN ORGANE DE PRESSE ÉTRANGER**

- Lettre de demande d'accréditation délivrée par le responsable habilité de l'organe de presse précisant l'adresse complète de l'organe, les nom, prénoms et adresse du correspondant;
- Fiche de demande d'accréditation, à retirer à la HAAC ou à télécharger sur le site internet de la HAAC, renseignée et signée le correspondant ;
- Curriculum vitae ;
- Copie de la carte de presse délivrée par l'organisme habilité du pays d'origine du correspondant ou du pays-siège de l'organe de presse ;
- copie de la carte professionnelle de l'organe de presse ;
- Attestation justificatrice d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en tant que journaliste, technicien des médias ou auxiliaire de presse ;
- Copie de l'acte de naissance du correspondant ;
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Copie du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Deux (02) photographies d'identité récentes de format 4x4 ;
- Liste du matériel à utiliser : le renouvellement de ce matériel fera l'objet d'une notification à la HAAC.

NB : Le correspondant doit remplir les formalités d'immigration, avant de s'installer au Togo, s'il n'est pas de nationalité togolaise